

Le gazouillis de la plaine

Bulletin de Juin 2021

Edito du Maire



Madame, Monsieur,

« Voilà l'été ! J'aperçois le soleil, j'entends rugir les plaisirs de la vie ... »

Ces paroles empruntées d'une chanson de 1988 révèlent ce que nous pouvons tous nous souhaiter pour ces prochains mois.

Ce troisième numéro du Gazouillis de la Plaine nous donne l'occasion de vous présenter le budget et les projets de l'année ainsi que les dernières actualités communales.

C'est aussi le moment de faire le point sur les principales manifestations qui se dérouleront cet été si tout du moins, la situation sanitaire nous y autorise.

Vous retrouverez également les résultats de notre concours photo, et avec un brin de nostalgie, un article de presse relatif à la fusion des communes de Prissé et de La Charrière, ainsi que d'anciennes photos de classes.

Enfin, vous prendrez certainement plaisir à découvrir le projet vertueux d'un passionné de nature et de biodiversité. Baptiste Trény, « l'homme qui plante des arbres » a choisi notre commune pour y créer sa première forêt.

Bonne lecture,

Bien à vous,

Jean-François SALANON



Dans ce numéro

1 Edito du Maire

2 Budget 2021

3 Marché de producteurs et d'artisans d'art

4 Travaux de voirie et suppression passage à niveau

5 Cérémonie du 8 mai

6 Travaux à l'école et Tour académique du patrimoine à vélo

7 Associations communales

8 Résultats du concours de photographies

9-11 Interview « Créateur de Forêt »

12 Info Energie Niort Agglo

13 Ancienne revue de presse : Fusion Prissé et La Charrière

14 Artisans, commerces et services de la commune

15 Recensement des colonies d'abeilles et informations diverses

16 Anciennes photos de classe



Adresse du journal :

legazouillisdelaPlaine@gmail.com

Budget communal 2021

Présentation synthétique du budget communal

(Le budget peut être consulté en mairie)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 1 245 676,34 €	Il s'agit des dépenses nécessaires à l'action quotidienne des services telles que les consommables (électricité, carburants, fournitures administratives, l'achat des denrées pour la restauration scolaire ...), le paiement des salaires du personnel, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts	Les recettes de fonctionnements sont constituées par les impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation...), les dotations et les subventions ainsi que par les produits de gestion courante (loyers, locations salles, cantines, garderie, concessions...).
Investissement 654 205,69 €	Toutes les dépenses de construction qui consistent à enrichir le patrimoine communal (Acquisitions ou rénovation de bâtiments, création ou réfection de voirie, remplacement de matériels...)	On trouve principalement dans les recettes d'investissement, les emprunts, les subventions (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération...) sur les travaux réalisés et le fonds de compensation de la TVA.

Le budget en quelques chiffres (Dans les grandes lignes !)

Dépenses de fonctionnement

● Charges à caractère général	402 941,37 €
● Charges de personnel et frais	304 500,00 €
● Autres charges de gestion	244 130,00 €
● Charges financières	21 044,26 €
● Virement section d'investissement	231 645,67 €

Recettes de fonctionnement

● Résultat de fonctionnement reporté	225 682,34 €
● Produits des services	49 400,00 €
● Impôts et taxes	493 694,00 €
● Dotations, subventions et participations	265 900,00 €
● Autres produits (loyers logements)	150 000,00 €

Dépenses d'investissement

● Solde d'exécution reporté	118 649,94 €
● Emprunts et dettes assimilées	58 473,18 €
● Acquisitions matérielles	71 900,00 €
● Travaux bâtiments publics	30 300,00 €
● Travaux logements communaux	50 900,00 €
● Travaux de voirie	121 600,00 €
● Aménagements extérieurs	62 500,00 €
● Aménagement bourgs	82 500,00 €
● Aménagement groupe scolaire	25 000,00 €

Recettes d'investissement

● Virement section de fonctionnement	231 645,67 €
● Excédents fonctionnements capitalisés	228 471,66 €
● Fonds de compensation TVA	50 000,00 €
● Subventions d'investissement	112 275,00 €

Ce budget a été établi sans augmentation des taux de la fiscalité communale des ménages.

Les investissements qui ont été ou seront réalisés au cours de cette année concernent principalement des acquisitions matérielles (tractopelle, tondeuse, signalisation des entrées de bourg, mobilier de bureau et défibrillateur), des travaux de bâtiments (églises et logements communaux), des travaux de voirie (initialement prévus en 2020), des aménagements extérieurs (city stade) et des provisions pour de futurs travaux d'aménagement des bourgs et hameaux et des bâtiments scolaires.

Marché de producteurs et d'artisans d'art locaux

Le jeudi 24 juin prochain de 16h30 à 22h30 se déroulera dans le parc de Prissé notre premier marché de producteurs et d'artisans d'art locaux.

A cette occasion, vous pourrez découvrir, acheter ou déguster sur place différentes productions locales (huîtres, viandes, charcuteries, pains et brioches, pâtes, légumes, fromages, miel, chocolat, vins...).

Toutefois, en raison du contexte sanitaire actuel, il ne sera pas fourni de couverts.



Ce même jour à 21 heures, toujours dans le parc de Prissé, aura lieu un spectacle musical dans le cadre du festival « La 5ème saison » portée par Niort Agglo.

Nous accueillerons les quinze musiciens de la Labulkrack pour leur spectacle « Cumbia Bamako ».

Ce spectacle d'une durée d'une heure environ est gratuit mais nécessite, du fait de la situation sanitaire actuelle, de réserver préalablement sa place sur [Sesaison.niortagglo.fr](https://sesaison.niortagglo.fr) (Nombre de places limité)

Pour toute difficulté de réservation, n'hésitez pas à contacter la mairie.



A noter également dans vos agendas

Le jeudi 26 août 2021 est prévu un second marché de producteurs de pays suivi en soirée d'une projection de cinéma en plein air (parc de Prissé).

Nous vous attendons nombreux pour ces événements.

Travaux de voirie

Nous avons récemment confié à la société COLAS Centre-Ouest (Agence de Niort), la réalisation des travaux de voirie qui ont consisté à la réfection des chaussées de 3,2 kilomètres de voiries communales, soit environ 5% du patrimoine routier de la commune.

Les sections concernées se situent à Prissé (Le Petit Bousseau et La Ligne), à Boisserolles (entre la route de Cormières et La rue de la Maison Neuve) et à Saint-Etienne-la-Cigogne (de part et d'autre de la route départementale n°650, de la Grande Cigogne au Bourg de Saint-Etienne).



Avant travaux



Après travaux

Suppression passage à niveau N°364

(Chemin de Croisé)

Dans le cadre de la politique définie par l'ancien Ministre des Transports Dominique Bussereau et réaffirmée dans le Plan Cuvillier du 24 septembre 2013, SNCF Réseau a recensé les opportunités de suppression de passage à niveau sur le réseau ferroviaire national et notamment l'axe ferroviaire Chartres-Bordeaux. Chaque passage à niveau, point de contact potentiel entre des convois ferroviaires et routiers, constitue un point sensible en matière de sécurité routière.

Dans ce cadre et sur préconisation de SNCF Réseau, il a été proposé de reporter le trafic routier du PN 364 à Croix de Saint-André (sans barrières) sur le PN 365 équipé de barrières en procédant parallèlement à la réfection des voies communales de part et d'autre du PN 364 (entre les routes départementales n°53 et n°109).

La commune de Prissé-la-Charrière, par sa délibération du 2 février 2016, avait émis un avis favorable à cette suppression, sous réserve de la tenue d'une enquête publique.

Cette dernière s'est tenue du 2 au 18 octobre 2018 inclus et a conduit à la prise d'un arrêté préfectoral portant sur la suppression du PN 364 en date du 7 novembre 2018.

La convention de participation relative au financement des travaux (à la charge de SNCF Réseau) vient d'être signée par les différentes parties et les travaux devraient avoir lieu très prochainement.

Vie communale

CEREMONIE DU 8 MAI 2021

Du fait de la situation sanitaire encore fragile, les cérémonies du 8 mai, jour de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, n'ont pu se dérouler en présence du public.

Néanmoins, nos quatre monuments aux morts ont été pavés et fleuris, afin de rendre hommage, de se souvenir et de saluer le sacrifice des combattants du nazisme.

Vous trouverez ci-dessous le message officiel de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Message officiel du 8 mai 2021



Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous « ceux de 40 », l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.



Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà. Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien.



La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg. A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant. Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.

Entendons les mots de Malraux : « un monde sans espoir est irrespirable ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.

TRAVAUX A L'ECOLE

Les agents communaux ont profité de la fermeture de l'école durant trois semaines en avril pour procéder à des travaux de rénovation de la bibliothèque scolaire.

Ces travaux permettent aux équipes enseignantes et aux élèves de bénéficier d'un espace fonctionnel et agréable pour exercer les apprentissages fondamentaux de la lecture.

Durant les vacances scolaires d'été, la commune procédera à la rénovation du banc « tour d'arbre » ceinturant le robinier de la cour d'école.

L'équipement choisi (banc hexagonal avec dossier) est fabriqué sur mesure en PolyAl (matériau résistant, confortable et sans entretien, 100% recyclé à partir de déchets de briques alimentaires) et contribue entre autres à l'éducation des enfants sur les enjeux importants de l'économie circulaire.

Par ailleurs, des études sont lancées sur la rénovation possible de la classe préfabriquée accueillant les élèves de petite et moyenne section de maternelle de Maitresse Elodie.

**TOUR ACADEMIQUE DU PATRIMOINE A VELO**

Initiative inédite en France, l'académie de Poitiers, l'Union Nationale du Sport Scolaire Nouvelle-Aquitaine et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré ont organisé le premier tour académique du patrimoine à vélo (TAPV 2021) du 17 mai au 11 juin 2021.

Plus de 7000 élèves ont été mobilisés !

Le vendredi 21 mai 2021, le TAPV faisait étape dans le parc de Prissé où a pu s'établir le passage de témoin entre les Deux-Sèvres (20 élèves de la classe CM1-CM2 d'Epannes) et la Charente-Maritime (23 élèves de la classe CE2-CM1 de Villeneuve-la-Comtesse).

Les élèves de ces deux classes ont ainsi pu rejoindre depuis leur village le parc de Prissé dans lequel ils ont pu participer à différents ateliers et pique-niquer.

Les objectifs de cette action sont notamment d'apprendre aux enfants la pratique en sécurité du vélo sur la route, de bien maîtriser son vélo et sa vitesse mais aussi de découvrir le patrimoine local.



Associations communales

LA FRATERNELLE BOULISTE

Il fut une époque où les loisirs étaient limités, surtout dans nos campagnes où les gens vivaient essentiellement de l'agriculture et de leurs bêtes.

Notre association a été fondée en 1924, uniquement par des hommes pour se distraire le dimanche après-midi, leurs épouses s'occupaient des enfants et de la traite des vaches.

Depuis les années 60, les femmes sont venues grossir les effectifs des boulistes, puis les enfants, ce qui a permis les sorties dominicales en famille, avec en prime très souvent, le pique-nique entre copains tout près du terrain de boules.

La pratique du jeu de boules en bois s'effectue sur des terrains tracés à des dimensions bien précises, autrefois dans des prés ou sur les terrains de foot, aujourd'hui sur des terrains sablés.

Le jeu se pratique traditionnellement en quadrette avec une seule boule par joueur. Aujourd'hui, nous organisons également des concours en doublettes avec deux boules par participant. Les concours se déroulent en 4 parties de 11 points chacune.

Nous sommes régis par l'UABB (Union des Associations de Boules en Bois), elle-même divisée en secteurs régionaux répartis sur 4 départements : les Deux Sèvres, la Charente Maritime, la Vienne et la Vendée. Notre société bouliste dépend du secteur de St Hilaire la Palud, comme 13 autres clubs voisins.

Notre loisir se pratique des mois d'avril à septembre, mais malheureusement la pandémie nous contraint au repos pour la deuxième année consécutive.

Pour la saison 2019, nous comptons 54 licenciés.

Le bureau élu en janvier 2020 se compose ainsi sous la présidence de Brigitte SAVIN

Jacques RIVET est vice-président

Dominique RIVET trésorier est assisté de Jacky FOUCHER et Dolorès DUCROS

Jocelyne BERTHONNEAU assure le secrétariat aidée de Fernande MARQUIS

Claude CORMANN, Freddy GUIBERT, Michel ROLLAND et Michel THERRY participent aux décisions.

Nous sommes impatients de retrouver le chemin des terrains sablés et de vous accueillir dans notre parc municipal, traditionnellement pour notre concours du 15 août suivi d'un repas et du feu d'artifice communal. (Pour cette année encore, notre concours n'est pas programmé).

LE CLUB DES AINES - Assemblée générale

Le Club des Aînés de Plaine d'Argenson vous informe de la tenue de son assemblée générale qui se déroulera le 21 juillet 2021 à 10 heures dans le parc de Prissé (ou dans la salle des fêtes si les conditions climatiques ne sont pas favorables).

Au terme de l'assemblée générale, il est proposé aux participants de pique-niquer dans le parc (Amener son pique-nique et ses couverts). Pour tous renseignements : Louissette RIVET : 05 49 04 08 93

LES SOCIETES REUNIES

Les sociétés réunies organisent leur traditionnelle brocante / vide-greniers les 24 et 25 juillet 2021 dans le parc de Prissé. Ils vous y attendent nombreux.



Résultats du concours de photographies

Suite à l'article paru dans le bulletin municipal de mars dernier, quelques habitants ont joué le jeu et ont fait parvenir des clichés divers et variés. Après délibération de la commission communication, la photographie gagnante (au milieu de cette page) est celle de la famille Talbot habitant à Belleville, chacun y trouvera une interprétation, un animal, un visage ou un monstre ... et pourra essayer de retrouver ce lieu sur la route menant aux Aiguis depuis le bourg de Belleville.



Interview Créateur de Forêt

Entretien avec Baptiste TRENY dirigeant de Créateur de Forêt, une entreprise Niortaise qui porte un projet de boisement sur notre commune.

Vous l'avez peut-être lu dans la presse locale ou vu sur internet et ses réseaux. Un projet de forêt est sur le point de voir le jour à Plaine-d'Argenson.

Nous avons rencontré Baptiste Trény. Cet homme enthousiaste puise dans son enfance charentaise un amour pour la nature, qu'il défend et promeut aujourd'hui au sein de sa toute jeune entreprise, Créateur de forêt. Il nous présente ce projet original et engagé.

Baptiste, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis marié, père de deux enfants de 8 et 5 ans et nous vivons à Niort. J'ai travaillé sept ans à la MAIF, comme responsable de services dans la gestion de patrimoine. Auparavant, j'ai été négociateur immobilier à Niort, pendant six ans. Depuis peu, je dirige ma propre entreprise, Créateur de forêt.

Qu'est-ce que Créateur de forêt ?

Créateur de forêt, c'est un promoteur de biodiversité : nous concevons et organisons des forêts, des mosaïques de biodiversité sur des terrains que nous bloquons juridiquement 99 ans et que nous faisons financer par nos clients : entreprises ou particuliers. Les projets de forêt que nous portons vont naître pour vivre leur vie de forêt, bien plus longue qu'une vie humaine.

Comment-vous est venue cette idée originale ?

Je suis né à la campagne, dans un magnifique petit village situé au bord de la Charente et entouré de vignes. J'ai vécu mon enfance dans la nature, à collectionner les papillons, à ramasser des champignons, à aller à la pêche aux anguilles, à faire des cabanes dans les arbres ou même accompagner mon grand-père apiculteur visiter ses ruches. Créateur de forêt est né en 2020, mais j'aime à dire que j'y réfléchis depuis 37 ans.

Le sens de Créateur de forêt : Passer par l'arbre et la forêt (ce qui se voit), pour préserver la biodiversité (ce qui se voit de moins en moins et qui disparaît).

Pourquoi avoir choisi Plaine-d'Argenson pour votre premier projet ?

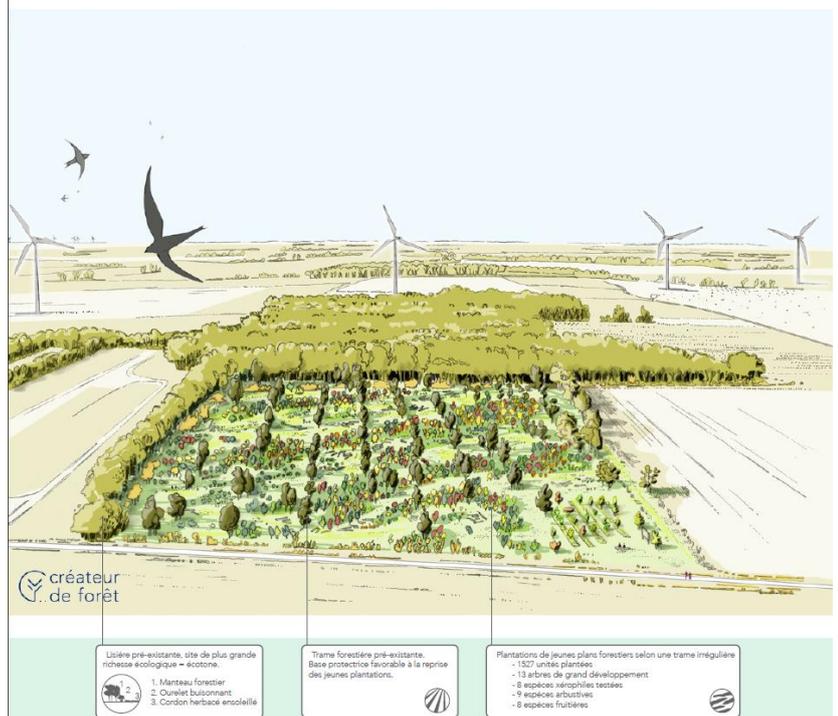
C'est bien beau de s'appeler Créateur de forêt, mais c'est encore mieux de planter des arbres.

Il me fallait donc un premier projet, pour passer du cœur à l'acte et cela s'est fait sur Plaine-d'Argenson. Pour moi ce terrain, sa situation était l'idéal et nous l'avons donc acheté.

LA CORCIALE, 79360 PLAINE D'ARGENSON - DEUX-SÈVRES
ÉTAT ACTUEL DU SITE - 2021



STADE TAILLIS : JEUNES BALIVEAUX PLANTÉS ET LANDE SPONTANÉE
TEMPS + 5 ANS APRÈS PLANTATION



Il est essentiel pour moi de raconter des histoires pour intéresser un plus grand nombre aux sujets liés à la nature. Le nom de votre commune « Plaine-d'Argenson » a été le premier élément déclencheur. Cela m'a rappelé de passionnants articles que j'avais lu au sujet de l'ancienne Sylve d'Argenson, cette forêt qui ralliait l'Aunis à l'Angoumois aux temps anciens.

J'apprécie également la situation de votre commune pour sa proximité avec la forêt de Chizé. Ce qui est réalisé là-bas est extraordinaire pour la biodiversité. Enfin je dois vous dire aussi que j'ai à cœur d'avoir un réel impact avec ces projets. Ce terrain en particulier m'a plu car il se présente aujourd'hui comme un boisement très déstructuré, qui n'est pas beau à voir. Là-bas, je sais qu'en plus de raconter des histoires, d'intéresser les gens à notre projet, à nos sujets, nous allons être réellement utile pour la biodiversité et ce pour TRES longtemps !

Pouvez-vous nous présenter en détail ce projet de Plaine d'Argenson ?

Ce projet se situe à la Corciale, à quelques encablures de Cormières. La superficie de la parcelle concernée est de 1,97 hectares.

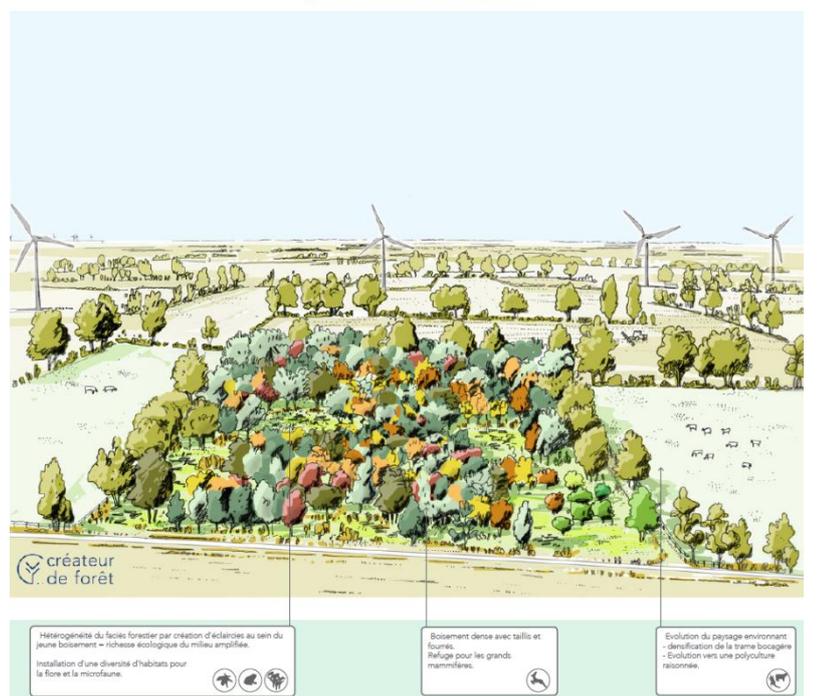
Sur cette dernière, nous avons répertorié 3 000 m² de pousses naturelles (essentiellement des chênes sessile, des érables champêtre et des charmes) que nous allons bien sûr laisser en place. Il n'y a pas plus fort qu'un arbre qui pousse naturellement. Il est déjà adapté génétiquement à son sol.

Nous allons reboiser donc l'équivalent de 1,67 hectares via 1 527 arbres, de 33 essences différentes.

Ce projet a été conçu grâce aux formidables conseils d'Alain Persuy, forestier et écologue. Tous les jeunes plants sont achetés auprès de l'association Prom'haies via le label « Végétal Local », c'est-à-dire créé uniquement à partir des graines récoltées dans notre région. Le paillage sera de la paille Bio de Plaine-d'Argenson et des alentours.

La plantation sera réalisée par une classe du lycée horticole de Niort et l'entretien sur 5 ans sera confié à l'association Nature Solidaire de Magné.

L'ensemble du projet est prévu pour être diversifié, résilient, et surtout bloqué juridiquement pendant 99 ans.



Qui participe déjà ? Avez-vous déjà des locaux qui participent à ce projet sur notre commune ?

Oui et cela me réjouit. Pour le moment des personnes passionnées et engagées de votre commune participent financièrement et me soutiennent : Les Gites de France de Prissé la Charrière de Madame et Monsieur DUCHÊNE. Mais aussi Patrick FORGET avec sa menuiserie.

Toujours en proximité, l'agence immobilière IMMOVERT de Beauvoir sur Niort (Madame Rozenn DEVIC-ROUSEL) nous apporte également son soutien.

A ce jour, 21 entreprises de 10 départements différents nous aident. Leur point commun : leur sensibilité à la nature et le fait d'utiliser leur outil entreprise pour transmettre quelque chose de durable et vertueux.

Vous parlez de préservation de la Biodiversité, ce terrain sera-t-il interdit d'accès ?

Il est crucial pour moi de me servir de ces projets pour contribuer à reconnecter les gens à la nature. Nous aimons ce que nous connaissons et protégeons ce que nous aimons.

Interdire l'accès à la nature serait donc pour moi un contre sens. Ce qui est interdit fait peur. Donc non je ne veux pas interdire l'accès à ce terrain.

Si votre commune veut se servir de terrain pour sensibiliser les gens à l'environnement, à la biodiversité, n'hésitez surtout pas.

Si vos enseignants veulent profiter de ce terrain pour aller faire l'école dehors avec les enfants, cela sera pour moi un immense plaisir.

Comment la commune, ses habitants, ses entreprises, son école ou ses associations peuvent-ils participer et vous soutenir ?

Premièrement, le simple fait de parler de nous, de nous suivre sur les réseaux, de relayer nos infos est pour nous un soutien qui n'a pas de prix.

Ensuite et très concrètement nous avons besoin de fonds pour faire vivre ce projet de forêt pour les générations futures.

Si les habitants souhaitent nous soutenir, nous lançons une campagne de financement participatif à partir du 14 Juin.

Si les entreprises de votre commune sont intéressées, elles peuvent nous contacter. Nous en avons vraiment besoin. Pour nous il n'y a pas de petite participation. A chacun la taille de sa goutte d'eau comme le dirait la légende du Colibri.

Baptiste, je vous laisse le mot de la fin, si vous avez un message à faire passer aux habitants de Plaine-d'Argenson :

Nous sommes tous les héritiers d'une histoire, devenons l'histoire de nos héritiers. Vous qui nous lisez, devenons ensemble « Créateur de forêt ».

Merci Baptiste, bravo pour votre initiative et bon courage à Créateur de forêt !



Info Energie Niort Agglo

Vous avez des projets d'amélioration thermique de votre logement ? La plateforme de la rénovation énergétique de Niort Agglo vous donne des conseils et vous aide à financer vos travaux.

Baptiste LEROUX et Laura SABOURIN, conseillers énergie de Niort Agglo répondent aux questions des particuliers propriétaires de logements individuels, des copropriétés et des petites entreprises du secteur tertiaire.

Un conseil personnalisé quel que soit votre projet :

- Vous souhaitez changer une fenêtre et vous vous demandez s'il y a des aides ?
- Votre chaudière est ancienne et vous ne savez pas par quoi la remplacer ?
- Vous avez acheté une maison où il y a tout à refaire et vous ne savez pas par quoi il faut commencer ?

Pour répondre à ces questions et toutes les autres questions liées à la rénovation énergétique de votre habitation, vous pouvez contacter les conseillers du service info énergie de Niort Agglo.

Un conseil personnalisé à chaque étape de votre projet :

- Un premier niveau d'information si vous avez une idée de travaux ou l'envie de gagner en confort et de baisser les factures de chauffage.
- Une analyse des devis si vous avez besoin d'aide pour les comparer.
- Une évaluation énergétique de votre logement si vous ne savez pas par quoi commencer.
- Une étude des aides financières pour connaître toutes les possibilités de primes et prêts à taux zéro pour votre projet.

Les conseillers peuvent répondre à vos questions d'ordre technique ou financier par téléphone, sur place ou lors des nombreuses animations.

Contact : Plateforme de la rénovation énergétique Niort Agglo - 140 rue des Equarts 79000 Niort.

Accueil uniquement sur rendez-vous : Prise de RDV

- En ligne : <https://www.niortagglo.fr/fr/habiter-etudier/habitat/plateforme-de-la-renovation-energetique/index.html>
- Par téléphone : le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h ou bien le mardi et jeudi de 9h à 12h30, au 05 49 78 78 40.
- Par courriel : info.energie@agglo-niort.fr




Ancienne revue de presse : Fusion Prissé et La Charrière

PRISSÉ-LA CHARRIÈRE : la nouvelle commune garde ses 22 conseillers jusqu'aux prochaines élections

Nous avons signalé dans notre précédente édition l'élection comme maire de la commune fusionnée Prissé-La Charrière, de M. Pouilloux, qui était auparavant maire de La Charrière.

La nouvelle commune compte 631 habitants, 204 venant de Prissé et 427 venant de La Charrière : on sait que seule la route nationale séparait les deux anciennes communes,

Le Syndicat des eaux était lui aussi intercommunal.

L'école de Prissé doit être fermée

Mais les deux communes avaient chacune leur mairie et leur secrétaire de mairie. Les deux employés conserveront pour le moment leur emploi, Mme Bonnin, secrétaire de

mardi soir lors de l'élection du maire et des adjoints.

En effet, pour l'adjoint supplémentaire, le Conseil municipal doit normalement décider de créer le poste, et attendre ensuite quinze jours, avant de procéder à son élection.

Cependant, cette erreur semble peu importante, et il sera peut-être possible de considérer l'élection comme valable sans obliger les 22 conseillers à voter à nouveau pour ce poste d'adjoint supplémentaire.

Signalons que, conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi de 1970, tous les conseillers municipaux resteront en fonction jusqu'aux prochaines élections. Mais à ce moment-là le Conseil municipal de Prissé-La Charrière devra revenir de 22 à 13 membres, du moins si sa population ne l'a pas fait changer de catégorie.



La nouvelle municipalité de la nouvelle commune : MM. Pouilloux, maire (à droite) et Marquis, adjoint spécial et, debout, MM. Robier et Trouvat, premier adjoint et adjoint supplémentaire.

dans la traversée de l'agglomération qu'elles formaient.

Les maisons de Prissé et de La Charrière étaient donc si proches les unes des autres, que malgré les « antagonismes » tenaces, des services des communes avaient été mis en place depuis longtemps.

C'est ainsi que l'église et le cimetière étaient entretenus dans la proportion des deux tiers pour La Charrière et un tiers pour Prissé.

Le magnifique parc situé du côté de La Charrière était intercommunal, partagé pour moitié avec Prissé. Il en est évidemment de même du terrain de camping aménagé récemment dans ce parc, mais aussi de la grande maison que comporte la propriété. Cette maison est louée à des particuliers, et les cinq locataires avaient donc un loyer à payer à deux communes différentes.

Prissé, étant la plus âgée et la plus élevée dans la hiérarchie de l'emploi.

Elle devra cependant franchir l'ancienne « frontière » de la route, car un seul secrétariat de mairie sera installé dans l'ancienne mairie de La Charrière.

Quant à la mairie de Prissé, elle sera fermée : elle se trouvait dans le même immeuble que l'école qui va sans doute disparaître elle aussi en raison du trop petit nombre d'élèves. Il est probable que l'immeuble — qui ferait une jolie maison — sera mis en vente quand le délai légal sera écoulé.

L'adjoint supplémentaire élu trop tôt

Il semble bien qu'une erreur de procédure ait été commise

Artisans, commerces et services de la commune

CHAIN Jean-Claude Travaux de peinture et décoration 21 rue des Aiguës – Belleville 05.49.05.95.17	FORGET Patrick Menuiserie La cigogne 06.37.30.31.87 (erreur de N° téléphone dans le précédent bulletin)
Plomberie RGY Chauffage - Sanitaire - Dépannage Saint Etienne la Cigogne 06.82.52.35.26	Menuiserie Papinot 86 avenue Saint Jean – Prissé la Charrière 06.63.66.75.12
GAUFFI 'SHOP GAUFFICHON Ludovic Restauration Rapide Pizzas 43 Avenue Saint Jean – Prissé la Charrière 06.46.57.55.50	SARL GARAGE PLOQUIN Mécanique Tôlerie Peinture Dépannage 24/24 28 Route de Saint Florent - Prissé La Charrière 05.49.09.10.61
LA FROMAGERIE DES FILLES Fromages et produits laitiers Le Moulin de Paire - Prissé la Charrière 06.61.81.00.49	Centre de Luxopuncture et de Luminothérapie Séverine FORGET Saint Etienne la Cigogne 07.87.44.34.60
NAD Auto Nettoyage de véhicules automobiles COUTANT Patrice 4 Rue des Lilas - Saint Etienne la Cigogne 06.02.11.31.62	ANFL - Courtage Assurance LEYSSENE Frédéric 41 Route de la Forêt - Prissé La Charrière 06.08.98.35.16
GET Méca - Automobiles LIGER Entretien et réparation de véhicules Monsieur MARSAULT 7 Rue des Coquelicots - Saint Etienne la Cigogne 06.61.86.37.37	GITE BIEN ETRE (Le 72) Gîtes de France - DUCHENE Catherine et Jean Luc La Fricaudière - Prissé La Charrière 06.09.64.24.13
Fabrication de Vêtements de dessus BIGAUD Monique 5 Rue de l'Eglise - BELLEVILLE 06.41.27.35.84	GITE DE LA MARQUISE MARQUIS Tony 13 Rue de la Gare - Prissé La Charrière 06.15.42.25.37
	GITE DE SAINT FLORENT 24 Route de Saint Florent - Prissé La Charrière 06.21.94.22.36

Si nous vous avons oubliés et que vous souhaitez vous faire connaître, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie ou de faire un mail à legazouillisdelaPlaine@gmail.com

Recensement des colonies d'abeilles

Le CNRS de Chizé lance un recensement des essaims d'abeilles au sud de Niort. Chacun peut participer à cette opération scientifique baptisée « Enquête abeilles 2021 ».

Participez au recensement des colonies d'abeilles au sud de Niort en 2021 : c'est l'appel lancé par le CNRS de Chizé et ses partenaires.

Les populations d'abeilles mellifères vivant à l'état sauvage sont mal connues en Europe et l'on suspecte qu'elles ont fortement diminué au cours des 50 dernières années, avertit le CNRS de Chizé. L'objectif de l'étude participative qu'il lance est de mieux connaître leur capacité à vivre à l'état sauvage, sans les soins apportés par les apiculteurs, et de cartographier leur présence sur le territoire de la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvre, au sud de Niort.

En dehors des ruches, les abeilles mellifères peuvent nicher dans des habitats très variés, qu'ils soient naturels ou artificiels. Elles sont repérables, précise le CNRS, par les allées et venues qu'effectuent les butineuses depuis leur cavité de nidification. Ces colonies sont d'ailleurs d'autant plus actives que le temps est beau, ensoleillé et avec peu de vent.

Cette enquête participative est proposée à tous sans restriction : les habitants, les associations sportives, naturalistes, les forestiers, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, apiculteurs...

Alors, si vous avez repéré un essaim dans un arbre, dans un mur, dans une cheminée, sous un toit, ou tout autre endroit, informez-en le CNRS de Chizé.

On peut pour cela procéder de trois façons différentes :

- en répondant au questionnaire en ligne sur : <https://forms.gle/KtWX48yUMNtQnTNA> ;
- en téléphonant directement à Valentin du CNRS au 06 41 51 24 73 ;
- en envoyant un e-mail à monvillageeb@gmail.com.

La zone d'étude concerne toutes les communes entre le sud de Niort et la forêt de Chizé, c'est-à-dire :

Aigondigné, Prissé-la-Charrière, Granzay-Gript, Aiffres, Beauvoirsur-Niort, Brûlain, Marigny, Celles-sur-Belle, Fors, Fressines, Frontenay-Rohan-Rohan, Juscorps, Montigné, La Foye-Monjault, La Rochénard, Les Fosses, Périgné, Prahecq, Sainte-Blandine, SaintMartin-de-Bernegoue, Saint-Symphorien, Secondigné-sur-Belle, Thorigné, Vallans, Verrines-sous-Celles, Villiers-en-Bois, Vouillé.

« Article Courrier de l'Ouest du 29 avril 2021 »

Horaires d'ouverture des mairies

Prissé la Charrière :

Lundi au vendredi 9h00-12h00 et 13h15-17h15

Tél : 05 49 09 72 37

Boisserolles : Lundi 9h00-12h00

Saint Etienne la Cigogne : Jeudi 14h00-17h30

Belleville : Vendredi 14h00-17h30

Numéros d'urgence



15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Photos de classes anciennes



Ci-dessus d'anciennes photos de classe de notre école dont nous ne connaissons ni l'année, ni les personnages. Aidez-nous à retrouver ces informations !